



Recocash mise en demeure help

Par **Nini78**, le **21/11/2012 à 20:55**

Bonsoir à tous,

Je suis dans un cas assez particulier, en octobre j'ai changé d'opérateur, de Orange je suis passé à SFR, Or j'avais renouvelé mon contrat y'a quelques mois avec Orange.

Trouvant les forfaits et offres SFR intéressante, je décide d'aller en boutique où le vendeur m'affirme que si je prend un engagement chez eux, SFR prendrait tout mes frais de résiliation en compte et que moi je n'avais rien à faire.

Faisant confiance au vendeur, mon Fiancé m'offre ce nouveau téléphone avec le nouveau forfait SFR.

Sauf que quelques jours plus tard je reçois un appel de Orange en me disant que je leur dois 280,88 Euros pour frais de résiliation et frais de régularisation + 72 euros de Forfait donc 352,88 Euros.

Hier j'ai donc reçu un courrier de mise en demeure de Recocash que je leur dois 352,88 euros pour Orange, et que s'ajoute 15 euros de frais de quittance.

Étant actuellement sans emploi ni sans allocation chômage donc non prélevable je ne peux donc pas payer ce montant (mon Fiancé payant l'abonnement).

SVP Dites moi ce que je dois faire, si je suis en tort? si le vendeur est en tort? Enfin comment ça se passe?!

Merci j'attends vos réponses, à bientôt .[smile9]